DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 AOUT 1993
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nbre de conseillers exercice..... 45
A L'ouverture de la séance:
Nbre de présents.. 25
Nbre de représentés.0
Nbre d'absents : 20

L'an mil neuf cent quatre vingt treize, le mardi 24 août 93 à 17H le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé à l'hôtel de ville de Saint-Pierre, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire Elie HOARAU

ETAIENT PRESENTS :

MM Elie HOARAU, Jean-Michel FOLIO, Gilbert BIGOT, Camille GERARD, Aldo MIQUEL, Michel LIM CHAM YON, Marcel PHILIPPE, André SOUPRAMANIEN, Désiré BARILLET, Harry LAMY, Ousmann PATEL, Jean-Emile ABLANCOURT, Charles ALICALAPA, Mme Ghislaine MINATCHY, Judex DOMITIN, Luçay PAYET, Antoine MOURGAPAMODELY, Ali KASSIME, Christian SAIBO, Anne-Marie LEBON, Havan BEMAT, André-Maurice PIHOUEE, Roland HAOREAU, Valère LORION, Younousse OMARJEE.

Représenté : 0

Absents: MM. Julien RAMIN, Harold CAZAL, Jean-Marc CLAIN, Raymond LAURET, Joseph MARATCHIA, François DIJOUX, Joseph MARIAYE, Joseph-Max BENARD, Christophe PETERS, Alain HOAREAU, Raphaël SELLY, Etienne FONTAINE, Jean AH-VOUNE, Alain HUET, Georges André HOARAU, Georges-Marie CHON SEN, Hermann RIFOSTA, Gerard VON-PINE, Hugues PAYET, Christian POININ-GOBALOU.

AFFAIRE N°36/1212 :
Concession d'aménagement de Terre-Sainte les Hauts

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer.

Le conseil municipal a nommé M. Aldo MIQUEL pour remplir les fonctions de secrétaire.
Le procès-verbal de la séance du 27/07/93 mis aux voix par le Maire a été adopté à l'unanimité.

NOTA : Le Maire certifie que le compte-rendu de la délibération a été affiché le 24/08/93 que la convocation du conseil a été faite le 17 août 1993

Le Maire,

Le 4e Adjoint
C. GERARD

Vu collationné et certifié conforme à l'original qui nous a été présenté.
POUR LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Mme Monique TEVANEE
Agent Territorial

AFFAIRE N° 36/1212 : CONCESSION D'AMENAGEMENT DE TERRE-SAINTE LES HAUTS

Le Maire rappelle à l'Assemblée la nécessité d'engager les études préalables et pré-opérationnelles sur le terrain de Terre-Sainte les Hauts.

Il s'agit d'élaborer les dossiers de création et l'APS VRD de l'opération d'aménagement qui devrait être mise en chantier dans les 10 années qui viennent.

Le coût prévisionnel de ces études s'élève à 1288 KF H.T. et la durée prévisionnelle est de 6 mois.

Le Maire propose à l'Assemblée de confier à la SEMADER la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

A cet effet, il soumet pour l'approbation à l'Assemblée :

1) le projet de traité de concession d'aménagement de cette opération périmétrale ;
2) le plan périmétral d'étude ci-annéxé ;
3) le cahier des charges qui prévoit les modalités d'éxécution en trois parties :

I - Etudes préalables - Etudes pré-opérationnelles

II - Acquisition foncière

III - Réalisation.

A l'issue de la phase I relative aux études, le bilan technique et financier sera présenté à l'assemblée, et en cas de poursuite de l'opération dans sa phase opérationnelle un avenant ou traité sera conclu pour fixer les modalités.

Après l'exposé du Maire, le Conseil Muncipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de concéder à la SEMADER l'aménagement du périmètre de Terre-Sainte les Hauts et à cet effet APPROUVE les documents contractuels ci-dessus indiqués (traité de concession, plan périmétral d'études, cahier des charges) ;
- AUTORISE le Maire ou son Adjoint délégué à signer tous les documents liés à l'avancement de ce dossier.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

Le 4e Adjoint

8 SEP. 1994 C. GERARD

Vu collationné et certifié conforme à l'original qui nous a été présenté.
POUR LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Mme Monique TEVANEE
Agent Territorial

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Réunion

VILLE DE
SAINT-PIERRE

Administration Municipale

Hôtel-de-Ville, le 28 Oct. 1993

Le Maire

à

Monsieur le Directeur de
la SEMADER

Rue Eliard Laude
97420 LE PORT

à l'attention de Mr SIMON

Serv. Fonc. Eco

Objet : Aménagt Terre Ste les Hauts
N. Réf. : MA/MC/NE/93 / 780
V. Réf. :
P.J. :

RECU LE
29 OCT. 1993

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous notifier conformément à l'article 8 de la convention de concession d'aménagement de Terre Sainte les Hauts :

- délibération du Conseil Municipal en date du 24 Août 1993 affaire n.36/1212 : Concession d'aménagement de Terre Sainte les Hauts,

accompagnée des dossiers afférents reçus en Sous Préfecture le 16 Septembre 1993.

Je vous saurais gré de bien vouloir compléter la mention notification à la page 32 et me retourner 2 exemplaires.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée./-

P/le Maire,

COMMUNE de St PIERRE * REUNION *

Pour le Maire et par délégation
Le 4e Adjoint,
Camille GIRONCEL